

DURÉE

16 jours - 4 modules de 4 jours

DATES & LIEUX

Module 1 : 21 au 25 mars 2022, Rennes
Module 2 : 20 au 24 juin 2022, Rennes
Module 3 : 19 au 23 septembre 2022, Brest et Rennes
Module 4 : 21 au 25 novembre 2022, Paris et Rennes

TARIFS

3100 € net le cycle de 4 modules
2300 € net les module 1+2 ou 1+3
Formation prise en charge par le Ministère des Solidarités et de la Santé pour les personnels des ARS, des services centraux et déconcentrés

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La participation au module 1 est obligatoire pour permettre l'inscription aux modules suivants. Le module 4 ne peut pas être suivi à la carte.

Votre demande d'inscription sera soumise au responsable pédagogique. Une confirmation d'inscription vous sera adressée au plus tard 3 semaines avant le début de la formation.

Conditions générales de vente disponibles sur notre site.

PARTENAIRES

Direction générale de la santé (DGS)
Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)
Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP)
Préfecture de zone de défense et de sécurité Ouest/ Centre opérationnel de zone
CHU de Rennes/ SAMU et services d'infectiologie
SDIS 35
SAMU 44 / urgences de France
Service de santé des Armées (SSA) – Ecole du Val de Grâce

Une question concernant votre inscription ?

Direction de la scolarité
candidaturefc@ehesp.fr / Tél. : 02.99.02.25.00

Ecole des hautes études en santé publique
15, avenue du Professeur-Léon-Bernard
CS 74312 - 35043 Rennes Cedex
Tél. + 33(0)2 99 02 22 00

formation-continue.ehesp.fr



Télécharger sur notre site
le **bulletin d'inscription**

DANS LA BARRE DE RECHERCHE
RECHERCHEZ

[CYCLE GESTION DES SSE ET DE CRISE](#)

OU

— [Veille, sécurité sanitaire, gestion des situations sanitaires exceptionnelles et de crise](#)

formation-continue.ehesp.fr



CYCLE SPÉCIALISÉ

Veille, sécurité sanitaire

Gestion des situations sanitaires exceptionnelles de» de crise

GESTION DES SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES ET DE CRISE

Les +

- L'implication de la DGS dans le pilotage de la formation pour développer un cadre commun et les relations entre les acteurs nationaux et territoriaux.
- Modules 1 et 4 interministériels.
- Mise en situation sur des plateaux de simulation dans les modules 2, 3 et 4.
- Intégration de Retex en lien avec la crise sanitaire Covid-19

 16 jours
4 modules
de 4 jours

 Rennes
Brest
Paris



21 mars au 25 novembre 2022

CYCLE GESTION DES SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES ET DE CRISE - 2021



OBJECTIFS PROFESSIONNELS

- Maîtriser le pilotage d'une situation sanitaire exceptionnelle ou d'une crise sanitaire

COMPÉTENCES VISÉES

- Définir les objectifs opérationnels aux acteurs sanitaires afin qu'ils adaptent les plans aux risques/menaces (attentats et/ou nucléaire, radiologique, biologique, chimique, rupture capacitaire, ...)
- Adapter un management situationnel spécifique et proposer des stratégies d'action sanitaires à la Direction générale afin qu'elle prenne une décision
- Élaborer une stratégie de communication formalisée et partagée à l'échelle des acteurs engagés dans l'action tout en maîtrisant la communication interne et externe de l'institution



PUBLIC VISÉ

Directeur ou cadre amené à piloter ou à participer à la gestion de crise, en agence sanitaire nationale, en agence régionale de santé, dans un service du Ministère des Solidarités et de la Santé, en établissement de santé, en établissement social ou médico-social, en collectivité territoriale



PRÉREQUIS

Être en poste ou être affecté prochainement dans un service de gestion des situations sanitaires exceptionnelles (SSE) et de crise sanitaire et/ ou disposer d'une expérience dans le management d'un service d'un établissement sanitaire dédié à la gestion de la SSE-crise



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- 120 heures réparties comme suit :
- Module 1 : 28 heures (20h présentiels, 8h travaux dirigés, témoignages, visites).
 - Module 2 : 31 heures (16h présentiels, 15h travaux dirigés, visite, média-trainings).
 - Module 3 : 26 heures (14h présentiels, 12h travaux dirigés, visite, simulations).
 - Module 4 : 35 heures (15h présentiels, 20h travaux dirigés, visites, simulations).



MODULE 1 - LA PLANIFICATION SANITAIRE ET SES DÉCLINAISONS TERRITORIALES

Contenu de formation

Risques, crises, situations sanitaires exceptionnelles : définition, concepts et dynamique de crise, analyse et diagnostic
Dispositif de crise : préparation, cadre institutionnel, facteurs psycho-sociaux et place de l'environnement socioprofessionnel
Démarche et méthodologie de planification dont le schéma « ORSAN » et ses interactions avec le dispositif ORSEC

4 jours • 21 au 25 mars 2022

MODULE 2 - LA COMMUNICATION DANS UN ENJEU SANITAIRE

Contenu de formation

La communication de crise au sein du Ministère de la Santé : contexte médiatique, les acteurs
Stratégie et outils de communication
Média training

4 jours • 20 au 24 juin 2022

MODULE 3 - PRINCIPES ET ORGANISATION DE LA PRISE EN CHARGE DE VICTIMES «ATTENTATS» ET/OU «NUCLÉAIRE, RADIOLOGIQUE, BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE»

4 jours • 19 au 23 septembre 2022

MODULE 4 - MANAGEMENT D'UNE CELLULE DE CRISE SANITAIRE EN ARS ET EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

Contenu de formation

Les cellules de crise sanitaire en ARS (CRAPS) et en établissement de santé (hôpital sous tension - plan blanc)
Les outils : main courante, tableau de suivi des actions, point de situation, systèmes d'information
La prise de décision en situation complexe
L'animation d'une cellule de crise, la gestion du stress et des conflits
Exercices de simulation et entraînement au sein du centre de crise sanitaire (utilisation des outils dont le logiciel SISAC Crise) pour les ARS ou en salle de crise à l'EHESP, pour les établissements
Méthodologie des exercices et RETEX

4 jours • 21 au 25 novembre 2022



Responsables pédagogiques

Christophe VAN DER LINDE
Professeur, EHESP, Institut du Management

Olivier BRAHIC
Directeur de la Sous Direction Veille et sécurité sanitaires (DGS/ SD VSS)

Formulaire d'inscription

CYCLE 2021

GESTION DES SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES ET DE CRISE



Je souhaite m'inscrire :

au cycle 2022 complet sur un an

Aux modules à la carte (le module 1 est obligatoire pour suivre les autres)

Module 1 (21 au 25 mars 2022) + Module 2 (20 au 24 juin 2022)

Module 1 (21 au 25 mars 2022) + Module 3 (19 au 23 septembre 2022)

Le module 4 n'est pas ouvert à la carte.

Nom : Nom de naissance :

Prénom : Date de naissance :

Lieu de naissance :

E-mail (obligatoire) :

Fonction :

Corps de rattachement et profession :

Direction/Service :

Nom de l'établissement :

Statut juridique de l'établissement : Public Privé

N° de SIRET : Code APE :

Adresse professionnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Nom et prénom de votre responsable formation :

Adresse de votre responsable formation (si différente de l'employeur)

Code postal : Ville :

E-mail (obligatoire) :

Adresse de facturation (si différente de l'établissement) :

Code postal : Ville :

Financier (si différent de l'employeur) :

Adresse :

Code postal : Ville :

J'accepte d'être informé(e) par e-mail des formations EHESP

Fait le le le
Signature du candidat Visa de l'employeur Visa du responsable
Formation

Tarif

3100 € net, le cycle complet

2300 € net, modules 1+2 ou modules 1+3

Formation prise en charge par le Ministère des Solidarités et de la Santé pour les personnels des ARS, des services centraux et déconcentrés

Pour vous inscrire,

scannez ou photocopiez ce bulletin d'inscription puis retournez-le dûment rempli par e-mail ou par courrier à :

candidatureFC@ehesp.fr / Tél 02.99.02.25.00

École des hautes études en santé publique

Direction de la scolarité - Formation continue
15 Av. du Professeur-Léon-Bernard
CS 74312 - 35043 RENNES Cedex

1 fiche par stage et par personne

L'EHESP est organisme de formation enregistré sous le n° 53 35 09162 35
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Organisme enregistré par l'Agence nationale du DPC N° 2371

Les personnes en situation de handicap souhaitant bénéficier d'un accueil spécifique peuvent s'adresser par courriel à : referent-handicap@ehesp.fr

Modalités financières :

Dans le cas d'un règlement par chèque, merci de libeller et d'adresser indépendamment votre chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'EHESP, accompagné de la copie de la convention de formation.

Si le client peut bénéficier d'un financement par un tiers, il lui appartient de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et l'accord de financement doit être fourni avant la date de la formation. Le client doit s'assurer du suivi de cette demande et de la réalisation du paiement par le financeur.

La signature de ce bulletin vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente accessibles sur notre site internet ou notre catalogue en vigueur.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 et au RGPD 2016/679 du 27 avril 2016 vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à DDFC – École des hautes études en santé publique, 15 avenue du Professeur-Léon-Bernard 35043 Rennes et/ou par email à fc-communication@ehesp.fr

Retrouvez toute l'offre de formation continue EHESP sur notre site
formation-continue.ehesp.fr